

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



La gouvernance des territoires : obstacles et opportunités en Acadie

Julie Guillemot

Numéro 28, automne 2015

Prise en charge et développement territorial en Acadie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1043413ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1043413ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (imprimé)

1916-7334 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Guillemot, J. (2015). La gouvernance des territoires : obstacles et opportunités en Acadie. *Port Acadie*, (28), 59–78. <https://doi.org/10.7202/1043413ar>

Résumé de l'article

Ce texte porte sur les obstacles au développement en Acadie, abordés sous l'angle de la gouvernance territoriale et des mobilisations d'acteurs. Considérant que le développement territorial repose sur la capacité qu'ont les acteurs locaux et extralocaux à s'organiser et à se fédérer autour de projets communs, nous traitons, en nous appuyant sur des études de cas, de trois formes d'organisations collectives : les gouvernements locaux, les coopératives et les organisations sans but lucratif (OSBL) à mandat communautaire ou environnemental. Un des aspects le plus frappants des cas étudiés est l'importance des liens entre ces divers organismes. Cependant, plusieurs paramètres de l'aménagement et du développement du territoire échappent aux collectifs locaux. Face aux défis, certains milieux proposent des alternatives. Nous terminons en nous positionnant en faveur d'une plus forte intégration des principes du développement durable dans le cadre des projets territoriaux en Acadie.

La gouvernance des territoires : obstacles et opportunités en Acadie

Julie Guillemot
Université de Moncton

Résumé

Ce texte porte sur les obstacles au développement en Acadie, abordés sous l'angle de la gouvernance territoriale et des mobilisations d'acteurs. Considérant que le développement territorial repose sur la capacité qu'ont les acteurs locaux et extralocaux à s'organiser et à se fédérer autour de projets communs, nous traitons, en nous appuyant sur des études de cas, de trois formes d'organisations collectives : les gouvernements locaux, les coopératives et les organisations sans but lucratif (OSBL) à mandat communautaire ou environnemental. Un des aspects le plus frappants des cas étudiés est l'importance des liens entre ces divers organismes. Cependant, plusieurs paramètres de l'aménagement et du développement du territoire échappent aux collectifs locaux. Face aux défis, certains milieux proposent des alternatives. Nous terminons en nous positionnant en faveur d'une plus forte intégration des principes du développement durable dans le cadre des projets territoriaux en Acadie.

Abstract

This text focuses on the obstacles to development in Acadia, discussed in terms of territorial governance and mobilization of actors. Territorial development is based on the capacity of local and extralocal actors to organize and federate around common projects. Therefore, we are using case studies to underline the key role that three forms of collective organizations (local governments, cooperatives and not-for-profit [NPO] organizations) play. One of the most striking aspects of the cases studied is the importance of the links between these various organizations. However, several parameters of the planning and development of the territory escape the local collectives, in conjunction with important centralisation of powers. However, alternative approaches are emerging. We conclude by advocating greater integration of the principles of sustainable development in territorial projects in Acadia.

Mots clés

gouvernance, développement territorial, Acadie, Nouveau-Brunswick, capital social, coopérative, district de services locaux, développement durable

Keywords

governance, territorial development, Acadia, New Brunswick, social capital, cooperative, local services district, sustainable development

Introduction

Les constatations de Côté¹ sur les obstacles structurels au développement en Acadie demeurent pertinentes aujourd'hui. Au nord du Nouveau-Brunswick, l'économie est encore largement dépendante de l'exploitation de ressources primaires, de marchés externes et souvent de capitaux externes. Une analyse fine des facteurs structurels, comme la dotation en ressources et en capital, l'éloignement des marchés, les coûts de transport ou l'existence d'externalités, nous en apprendrait beaucoup sur les difficultés, mais aussi les atouts de l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Cependant, nous ne traiterons pas ici de ce type de facteurs. Dans le cadre de cette recherche, notre objectif est d'aborder la question des obstacles au développement en Acadie sous l'angle de la gouvernance territoriale et des mobilisations d'acteurs.

Nous avons aussi choisi de circonscrire cette réflexion à des observations faites au sein de milieux ruraux de la province du Nouveau-Brunswick. Deux raisons expliquent ce choix. D'abord, nos recherches portent surtout sur le développement des espaces ruraux. Ensuite, la province du Nouveau-Brunswick est encore peu urbanisée et une part importante des Acadiens vit dans des espaces que l'on peut qualifier de ruraux, particulièrement au nord-est et au nord-ouest de la province². Il est cependant vrai que le nombre de francophones vivant en milieu urbain a fortement augmenté depuis le début des années 1990, ce qui s'observe notamment à travers la croissance et le dynamisme de la ville de Dieppe, en périphérie de Moncton³.

1 Serge Côté, « Les obstacles structurels au développement en Acadie », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 13, n^{os} 1-2, janvier-mai 1980, p. 61-73.

2 Le Nouveau-Brunswick partage avec l'Île-du-Prince Édouard le titre de province la plus rurale du Canada. Selon Statistique Canada, on parle de région rurale lorsque la population d'une communauté est inférieure à 1000 habitants et que la densité de la population est inférieure à 400 personnes par kilomètre carré. Au nord de la province, même s'il y a plusieurs communautés qui ne respectent pas ces critères, il est possible de considérer que le territoire est majoritairement rural (en dehors de quelques petites villes, comme Miramichi, Bathurst, Edmundston et Campbellton).

3 Greg Allain et Guy Chiasson, « La communauté acadienne et la gouvernance du développement économique dans une micrométropole émergente : Moncton, Nouveau-Brunswick », *Francophonies d'Amérique*, n^o 30, 2010, p. 17-35; Maurice Beaudin, Éric Forgues et Josée Guignard Noël, « Territoires-ressources, migrations et minorités linguistiques : le cas de deux régions périphériques canadiennes », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n^o 2, 2013,

1. Milieu rural et développement territorial

Au nord du Nouveau-Brunswick, les industries du secteur primaire (tourbe, produits forestiers, bleuets, produits de la mer, etc.) dominent⁴. L'exploitation des ressources naturelles façonne l'économie et l'occupation des territoires ruraux⁵. Or cette économie est en restructuration depuis au moins deux décennies⁶. Plusieurs facteurs entrent en jeu, dont l'augmentation de la concurrence internationale, la surexploitation des ressources et l'introduction de nouvelles technologies. Ces facteurs affectent différemment chacun des secteurs, mais, globalement, les possibilités d'emplois associés au secteur primaire diminuent. Cela s'accompagne d'un mouvement continu de population des espaces ruraux, moins attrayants, vers les espaces urbains⁷. À cela s'ajoutent des compressions des services collectifs ou publics (école, poste, services alimentaires ou bancaires, etc.)⁸. Entre autres « symptômes », on observe dans ces territoires un niveau de revenu inférieur à la moyenne nationale (ou provinciale), une dépendance vis-à-vis des transferts gouvernementaux, un affaiblissement des

p. 64–84; Michelle Landry, « Le nouveau projet de communautés rurales au Nouveau-Brunswick : une occasion d'acquisition de pouvoirs et d'autonomie pour les Acadiens », *Francophonies d'Amérique*, vol. 23–24, 2007, p. 15–29.

4 Gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Plan d'action pour l'autosuffisance du nord du Nouveau-Brunswick*, 2010, 48 p. Sur Internet : <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/rdc-sdr/pdf/ActionPlan-f.pdf>.

5 Omer Chouinard, Pierre-Marcel Desjardins, Éric Forgues et Jean-Paul Vanderlinden, « Coopération et ancrage territorial : le cas de coopératives financières en territoire acadien et des centres locaux de développement des entreprises du Nouveau-Brunswick », dans Alain Amintas, Anne Gouzien et Pascal Perrot (dir.), *Les chantiers de l'économie sociale et solidaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 249–264; Donald J. Savoie, « Reflections on Rural Development: An Atlantic Canada Perspective », dans John G. Reid et Donald J. Savoie (dir.), *Shaping an Agenda for Atlantic Canada*, Winnipeg, Fernwood, 2011, p. 324–349.

6 Maurice Beaudin *et al.*, *op. cit.*, 2013.

7 Richard Saillant, *Au bord du gouffre? Agir dès maintenant pour éviter la faillite du Nouveau-Brunswick*, Moncton, Institut canadien de recherche en politiques et administration publiques, 2014, 206 p.; Donald J. Savoie, *op. cit.*, 2011; Frédéric Dion, Eugénie Boudreau et Mike McKendy, *Le développement des régions par les régions, outils de réflexion dans le cadre de tournée provinciale de consultations en régions*, septembre 2015 – sur Internet : <http://regionsfortesnb.ca/images/pdf/Consultations/Outilreflexions-FINAL.pdf>.

8 Frédéric Dion *et al.*, *op. cit.*, 2015.

infrastructures de services, un dépeuplement du territoire et un vieillissement démographique⁹.

Les gouvernements soutiennent depuis plusieurs décennies des approches de développement régional (planification, pôle de développement, aides aux entreprises de grande taille et de petite taille, etc.), qui visent généralement la diversification économique¹⁰. Mais, dans bien des cas, cette diversification s'avère un moyen insuffisant¹¹. Dans un bref article datant de 2011, Savoie dresse un portrait des difficultés auxquelles sont confrontées les régions rurales du Canada atlantique, en revenant sur le rôle joué par les acteurs publics. Sans minimiser le rôle que ces derniers devraient jouer, mais compte tenu des difficultés financières auxquelles ils font actuellement face, il termine son article en soulignant l'importance pour les milieux ruraux de faire reposer le développement, maintenant plus que jamais, sur le leadership local¹². Mais ce leadership local, comment émerge-t-il? Les territoires ruraux du nord du Nouveau-Brunswick en sont-ils dépourvus? Quels sont leurs atouts, mais aussi leurs difficultés, en matière de leadership? Il est difficile de répondre de manière absolue à ces questions générales, mais, à travers des études de cas, il semble possible de proposer quelques pistes, afin de contribuer à cette réflexion collective sur les obstacles au développement en Acadie.

Notre angle d'attaque pour aborder cette question du leadership est celui du développement territorial. Nous mettons ainsi l'accent sur la dynamique des interactions entre les acteurs impliqués

9 Maurice Beaudin *et al.*, *op. cit.*, 2013; Pierre Laplante et Majella Simard, « Les enjeux et les défis du développement territorial durable dans une région à problèmes : le cas du comté de Restigouche au Nouveau-Brunswick », *Revue de l'Université de Moncton*, 2014, vol. 44, n° 1, p. 111-143; Isabelle Légère, « Enjeux de la nouvelle économie sociale dans la Péninsule acadienne », *Revue d'intervention sociale et communautaire*, vol. 9, n° 2, 2003, p. 188-198.

10 Charles Conteh, « Navigating Canada's Federal Maze: Regional Development Policy Governance in New Brunswick », *Regional and Federal Studies*, vol. 23, n° 2, 2013, p. 129-149.

11 Maurice Beaudin, « Marché de l'emploi dans les Maritimes : tendances selon les régions et les groupes linguistiques », dans les actes du colloque *La Francophonie au travail*, Université d'Ottawa, CRCCF, 10 et 11 avril 2014; Majella Simard, « Des territoires en dépeuplement continu : un phénomène irréversible ? L'exemple du Canada atlantique », *Population et Avenir*, vol. 716, 2014, p. 14-16.

12 Donald J. Savoie, *op. cit.*, 2011.

dans la mise en valeur des ressources locales, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. En effet, le développement territorial repose sur la capacité qu'ont les acteurs locaux et extralocaux à s'organiser et à se fédérer autour de projets communs¹³. Cette organisation collective s'accompagne de la possibilité pour les acteurs locaux d'orienter la manière dont se fait l'exploitation des ressources présentes dans le territoire et d'en retirer l'essentiel des retombées¹⁴. On parle alors de maîtrise locale du développement dans ses trois dimensions : sociale (relève, cohésion, démographie), économique (emplois, revenus) et écologique (prise en compte de la capacité de renouvellement et de support du milieu)¹⁵. Deux approches complémentaires peuvent être utilisées pour étudier ces interactions entre les acteurs dans le cadre du développement territorial. Celle du capital social fait davantage porter le regard sur les liens sociaux et leur activation, tandis que celle de la gouvernance traite davantage des rapports de pouvoir et des négociations nécessaires au « pilotage » du territoire. C'est à travers ce prisme et en nous appuyant sur des études de cas que nous sommes intéressée à certains aspects du développement rural acadien au Nouveau-Brunswick. Notre objectif est de mettre en relief les divers rôles endossés par plusieurs organisations locales dans le cadre de la coordination des acteurs autour de projets de territoire, les contributions de ces collectifs au développement,

-
- 13 Jean-Marc Fontan et Pierre-André Tremblay, « Renouveau du paradigme du développement local : point de vue critique et prospectif », dans Danielle Lafontaine et Bruno Jean (dir.), *Territoires et Fonctions (tome 1)*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ-CRDT, 2005, p. 151-168; Salma Loudiyi, Valérie Angeon et Sylvie Lardon, « Capital social et développement territorial - Quel impact spatial des relations sociales? », dans les actes du colloque *Espaces et sociétés aujourd'hui - La géographie dans les sciences sociales et dans l'action (21-22 octobre 2004)*, 2004, Rennes.
 - 14 Christiane Gagnon, « Développement durable et viable : enjeux sociaux et scientifiques », dans Danielle Lafontaine et Bruno Jean (dir.), *Territoires et Fonctions (tome 1)*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ-CRDT, 2005, p. 199-215; Juan-Luis Klein, « De l'initiative locale au développement territorial : une perspective synthétique », dans Martin Simard, Danielle Lafontaine, Sébastien Savard, Marielle Tremblay et Pierre-André Tremblay (dir.), *Des enjeux pour la gouvernance des territoires locaux et régionaux*, Rimouski, GRIDEQ-CRDT-ARUC-ÈS-GRIR, 2006, p. 143-165.
 - 15 Julie Guillemot, *Participation et développement territorial à L'Isle-aux-Grues et L'Isle-aux-Coudres* (Québec), thèse de doctorat en développement régional, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, 2012, 376 p.

mais aussi les difficultés auxquels ils font face. Nous nous attardons principalement sur trois types d'organisations : les gouvernements locaux, les coopératives et les organisations sans but lucratif à mandat communautaire ou environnemental.

2. Gouvernements locaux : vers la décentralisation administrative et politique?

Au Nouveau-Brunswick, les municipalités sont nombreuses et ont peu d'autonomie vis-à-vis de la province. De plus, une fraction importante du territoire n'est même pas municipalisée¹⁶. Ces territoires non municipalisés sont nommés « districts de services locaux » (DSL). Pour ces communautés, la gestion du territoire est assurée directement par la province, puisqu'elles ne sont pas représentées par un conseil élu ayant la légitimité nécessaire pour gérer un budget. Ainsi, dans les DSL, le premier échelon de gouvernement est la province. Dans cette section, nous abordons les difficultés posées par l'organisation actuelle des gouvernements locaux. Nous traitons aussi des transformations en cours et du rôle des gouvernements locaux sur le plan du développement.

Depuis 2006, la *Loi sur les communautés rurales* permet aux DSL, à la suite d'un référendum local, de se regrouper entre eux ou de s'annexer à une municipalité existante, en vue de former un type de municipalité appelé « communauté rurale ». En 2008, le gouvernement publie un rapport indiquant que la municipalisation du territoire est une priorité¹⁷. Cependant, si plusieurs collectivités ont amorcé des démarches de municipalisation, peu de projets aboutissent. Les DSL représentent en 2015 32 p. 100 de la population, soit 85 p. 100 du territoire, au lieu de 35 p. 100 en 2008¹⁸. L'AFMNB considère que le système de taxation actuel favorise le

16 Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), « Des municipalités fortes pour une province prospère – Mémoire de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick », dans le cadre de la Révision stratégique des programmes du gouvernement provincial, 2015 – sur Internet : http://www.afmnb.org/images/doc/Mémoires/2015/Mémoire_AFMNB-Révision_stratégique_des_programmes_-_Français.pdf; Jean-Guy Finn, *Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, Ministère des gouvernements locaux, 2008, 212 p.

17 Jean-Guy Finn, *op. cit.*, 2008.

18 Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), *op. cit.*, 2015; Jean-Guy Finn, *op. cit.*, 2008.

maintien des DSL, puisque plusieurs contribuables habitant dans ces communautés bénéficient d'avantages qu'ils perdront avec la municipalisation¹⁹. L'augmentation des taxes dans les DSL en cas de municipalisation est ainsi régulièrement évoquée²⁰. Le manque de ressources et de soutien accordés au processus pourrait aussi en expliquer la lenteur.

Cette organisation du territoire ne favorise pas la prise en charge par les acteurs locaux de l'aménagement et du développement des territoires. Ainsi, seules les municipalités, qui représentent moins de 20 p. 100 du territoire, bénéficient de plans d'aménagement. La multiplication des conflits d'utilisation, par exemple avec le développement dans des milieux habités d'activités agricoles, révèle les limites de ce modèle²¹. La capacité d'encadrer ou de soutenir des activités peut aussi, pour les Acadiens, être utilisée pour promouvoir leur identité²². En 2008, l'AFMNB faisait remarquer que 55 p. 100 des francophones vivaient encore dans des communautés non municipalisées²³.

De plus, au sein du monde municipal, plusieurs acteurs voudraient aussi renforcer leur autonomie par rapport au gouvernement provincial. Ils aimeraient notamment avoir plus de ressources et mieux les contrôler, pour pouvoir intervenir au niveau du développement de la communauté. En effet, la province intervient beaucoup au niveau de la définition des budgets municipaux, en tenant parfois plus compte de son propre budget que des besoins de chaque communauté²⁴. L'actuel partage des rôles

19 Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), *op. cit.*, 2015.

20 David Caron, « Le projet de regroupement rencontre des écueils aux Îles Lamèque et Miscou », *Acadie Nouvelle*, 2 juin 2016, p. 10; Béatrice Seymour, « Grand Petit-Rocher : tirer les leçons de la défaite du oui », *Acadie Nouvelle*, 6 mai 2015, p. 8.

21 Daniel Bourgeois et Frank Strain, « New Brunswick », dans Andrew Sancton et Robert A. Young (dir.), *Foundations of Governance: Municipal Government in Canada's Provinces*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, p. 186–222.

22 Michelle Landry, *op. cit.*, 2007.

23 Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB), *Scénarios de renforcement de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick*, rapport réalisé dans le cadre du programme Développement des connaissances, de sensibilisation et de communication, présenté à Infrastructure Canada, 2008. Sur Internet : http://www.afmnb.org/images/doc/Mémoires/2008/Rapport_final_-_Étude_gouvernance_locale_AFMNB_05-08.pdf.

24 Daniel Bourgeois et Frank Strain, *op. cit.*, 2009.

entre le palier municipal et le palier provincial, ainsi que l'existence des DSL, découlent d'une réforme datant des années soixante, intitulée « Chances égales », où l'on visait, à travers l'intervention directe de l'État, une répartition plus équitable des services à la population²¹. Dans cette perspective, la fonction des gouvernements locaux se résume essentiellement à la prestation de services. Avec la disparition du modèle de l'État providence, cette façon d'administrer les territoires pose problème. L'État prend de plus en plus le rôle de partenaire et les gouvernements et collectivités locales prennent davantage de place dans la planification et la mise en œuvre des projets de développement²⁵. Mais, comment, avec une autonomie limitée dans le cas des municipalités ou inexistante dans le cas des DSL, s'imposer comme un acteur et un partenaire du développement? Au Nouveau-Brunswick, depuis les années 1990, les acteurs des gouvernements locaux expriment leur volonté d'intervenir plus directement dans le développement des politiques et programmes les concernant, et non pas seulement dans leur mise en œuvre²⁶. Cette situation est amenée à changer, puisque, dans le budget du mois de février 2016, le gouvernement de la province annonce la création d'incitatifs à la municipalisation et la révision des lois sur les municipalités et l'urbanisme, afin de donner aux municipalités les moyens de promouvoir le développement et la croissance économique²⁷.

Au manque d'autonomie lié au cadre légal et administratif s'ajoutent aussi les difficultés propres au monde rural, où la petite taille des agglomérations ne permet pas toujours d'avoir accès aux ressources humaines, techniques ou financières nécessaires à l'émergence d'actions collectives pouvant influencer l'avenir du territoire. Les collectivités y répondent par une volonté de plus en plus marquée de mettre en commun leurs ressources et leur expertise et de planifier leur développement à l'échelle régionale. La création par la province, début 2013, de douze commissions

25 Claude Courlet et Bernard Pecqueur, *L'Économie territoriale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2013; Greg Allain et Guy Chiasson, *op. cit.*, 2010.

26 Daniel Bourgeois et Frank Strain, *op. cit.*, 2009; Charles Conteh, « Transitions in regional development policy implementation in Canada: the cases of New Brunswick and Manitoba », *British Journal of Canadian Studies*, vol. 26, n° 1, 2013b, p. 105-128.

27 Mathieu Roy-Comeau, « Bientôt des incitatifs pour encourager les communautés à fusionner », *Acadie Nouvelle*, 10 février 2016, p. 7.

des services régionaux (CSR), principalement chargées de veiller à la bonne mise en œuvre de certains services²⁸ à l'échelle régionale, est un pas dans cette direction. Ces CSR sont en effet des forums régionaux ou représentants de DSL et de municipalités s'assoient à la même table. À ce sujet, beaucoup reste à faire, puisqu'il n'y a toujours pas de plan d'aménagement, à l'échelle régionale²⁹. Cependant, il ne faudrait pas en déduire que les gouvernements locaux des espaces ruraux du Nouveau-Brunswick sont complètement dépourvus de pouvoirs. Dans plusieurs régions rurales, les acteurs semblent prêts à « s'emparer » de la plate-forme des CSR pour y greffer des services liés aux besoins spécifiques de leurs régions. Par exemple, dans le comté de Kent, la CSR a pris l'initiative d'investir du temps et de l'énergie dans le domaine du développement économique communautaire. Les municipalités sont aussi membres d'associations, comme, au niveau fédéral, la Fédération des municipalités du Canada (FMC) ou, au niveau provincial, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et l'Union des municipalités du Nouveau-Brunswick (UMNB). Ainsi, en 2014, pour répondre aux préoccupations de ses membres en ce qui concerne le développement des régions au Nouveau-Brunswick, l'AFMNB a lancé l'organisation d'un Sommet du développement des régions, avec une tournée régionale, en vue de faire le tour des difficultés, mais aussi des pistes de solutions que les régions auront à explorer, en partenariat avec la province. Les mutations actuelles, avec les projets de municipalisation et le renforcement des outils de coordination à l'échelle régionale, sont en train de redessiner les contours des rôles des gouvernements locaux, en ce qui concerne le développement des régions.

En plus de l'encadrement fourni par leurs gouvernements, du local au fédéral, les territoires ruraux comptent sur le secteur privé et la société civile pour mettre en valeur leurs ressources et assurer l'accès aux services dont a besoin la population. Dans

28 Les principaux services visés sont l'aménagement, la gestion des déchets solides, les services de police, les mesures d'urgence et la planification des infrastructures régionales de loisirs, de culture et de sport, auxquels pourront venir se greffer d'autres services.

29 Seuls les espaces municipalisés ont des plans d'aménagement qui sont indépendants les uns des autres, même s'ils sont coordonnés par le même personnel à l'échelle d'une région.

les deux sections suivantes, nous abordons les rôles joués par des organisations relevant de l'économie sociale. Nous revenons en premier lieu sur quelques initiatives observées dans le domaine coopératif.

3. Coopérative : l'entrepreneuriat collectif face au défi de la centralisation

Le modèle coopératif est traditionnellement bien implanté dans la région de l'Atlantique³⁰. Au Nouveau-Brunswick, il est présent dans de nombreux secteurs, des plus traditionnels comme la finance, l'alimentation ou l'exploitation des ressources naturelles³¹, aux plus diversifiés, comme le secteur énergétique³² ou celui des services (par exemple, garderies, soutien au développement, réparation de vélos)³³. Dans cette section, nous présentons rapidement trois cas mettant en relief la diversité des structures et des rôles endossés.

Dans le domaine agricole, la coopérative La Récolte de Chez Nous³⁴ regroupe différents producteurs du sud-est de la province³⁵. Son principal mandat est d'aider ces producteurs, aux prises avec les difficultés associées à la mondialisation dans le secteur alimentaire, à préserver leur viabilité économique en développant

30 Michelle Landry, *L'Acadie politique – Histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2015, 158 p.

31 Omer Chouinard, André Leclerc, Maurice Beaudin, Gilles Martin et Pricette Donovan-Vinagbe, « Contribution de la coopération, de l'économie sociale et des entreprises collectives dans le développement territorial des îles Lamèque et Miscou en Acadie du Nouveau-Brunswick », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 41, n° 1, 2010, p. 49–81

32 Omer Chouinard, Julie Guillemot, André Leclerc et Tiavina R. Rabeniaina, « L'acceptabilité sociale d'un projet éolien : le cas de la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque au Nouveau-Brunswick », dans *La Transformation sociale par l'innovation sociale* sous la direction de Juan-Luis Klein, Annie Camus, Christian Jetté, Christine Champagne et Matthieu Roy, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 253–260.

33 Coopérative de développement régional-Acadie (CDR-Acadie), « À propos de la CDR-Acadie », consulté en novembre 2015, sur Internet : <http://www.cdracadie.ca/contenu.cfm?id=85>; Pascal Raiche-Nogue, « L'avenir passe par la spécialisation », *Acadie Nouvelle*, 23 novembre 2015, p. 2.

34 <https://recoltedecheznous.com/fr/>

35 Didier Michaud, *La contribution d'une entreprise d'économie sociale agricole à l'alimentation de proximité et à la sécurité alimentaire selon les principes du développement durable : le cas de La Récolte de chez-nous au sud-est du Nouveau-Brunswick*, maîtrise en études de l'environnement, Université de Moncton, 2010.

des liens de proximité avec les consommateurs locaux. L'atteinte de cet objectif passe alors par l'inscription de ces producteurs dans une trajectoire de développement durable³⁶.

Notre second exemple, la Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque, regroupe des coopératives et des municipalités à l'échelle de la Péninsule acadienne³⁷. Dans le cadre de la création d'un parc éolien à l'île Lamèque, son rôle a été de favoriser la concertation et la négociation d'ententes entre les différentes parties prenantes — gouvernement, citoyens propriétaires des terrains et entreprise privée propriétaire du parc — tout en maximisant les retombées locales d'un tel projet. Elle a alors joué le rôle d'agent de développement territorial³⁸. La coopérative a obtenu par négociation que des redevances annuelles sur l'exploitation du parc lui soient versées. Ainsi, une fraction des revenus engendrés par l'existence du parc peut être gérée collectivement et localement. En effet, puisque les éoliennes sont érigées dans des espaces non municipalisés, les acteurs locaux n'ont aucun pouvoir d'action sur les autres formes de revenus collectifs (revenus fiscaux) associés à cette industrie. La structure régionale de cette coopérative et l'accès à ces redevances offrent la possibilité d'orienter certains choix de développement à l'échelle de la Péninsule acadienne³⁹.

Le troisième cas, la Coopérative des travailleurs forestiers de McKendrick, opère dans le secteur des travaux sylvicoles. Les

36 Julie Guillemot, Omer Chouinard, André Leclerc, Maurice Beaudin et Majella Simard, « L'entrepreneuriat collectif pour construire un "intérêt général territorialisé" : études de cas en Acadie du Nouveau-Brunswick », dans Marie-Josée Fortin, Guy Chiasson, Yann Fournis, François L'Italien et Maude Flamand-Hubert (dir.), *Développement territorial sous la loupe – Ressources naturelles, gouvernance territoriale et collectifs, refonder le développement des territoires*, actes du colloque GRIDEQ/CRDT, dans le cadre du 83^e Congrès de l'ACFAS, Rimouski, Éditions du GRIDEQ, collection « Tendances et Débats », UQAR, 2016, p. 165–186.

37 Omer Chouinard *et al.*, *op. cit.*, 2016.

38 Omer Chouinard, Julie Guillemot et André Leclerc (avec la participation de Tiavina R. Rabeniaina), *Old Co-ops and New Co-op: The Case of the Coopérative d'énergie renouvelable de Lamèque*, textes sélectionnés pour publication dans les Actes du colloque « Sommet International des coopératives, 6 au 9 octobre 2014 (Québec), 2014, 19 p. Sur Internet : https://www.sommetinter.coop/sites/default/files/library/pdf/articles-scientifiques/2014_17_chouinard.pdf.

39 Fin 2015, la coopérative a annoncé qu'elle contribuerait pour un million de dollars sur une période de dix ans au Fonds intercoopératif de développement – Acadie (FIDA). Ce fonds a pour objectif de soutenir le développement de nouvelles coopératives, soit par des garanties de prêts, soit par l'achat de parts sociales.

entreprises gestionnaires des permis de coupes sur les terres de la Couronne louent les services de travailleurs pour effectuer les travaux d'aménagement forestier réglementés par le gouvernement. La coopérative joue le rôle de fournisseur contractuel en fournissant une main-d'œuvre expérimentée. Dans ce secteur fortement structuré par les besoins des grands transformateurs forestiers et les règles imposées par le gouvernement provincial, le rôle de la coopérative est d'améliorer les conditions de travail de ses membres et de ses employés⁴⁰. Créée en 1991, la coopérative est passée à travers la crise des années 2000 affectant ce secteur en maintenant le nombre d'employés à un niveau stable. Pour ce faire, l'entreprise a choisi de laisser le trop-perçu diminuer.

Ainsi, des acteurs utilisent le modèle coopératif pour contourner certains obstacles au développement rencontrés dans leurs milieux : manque de maîtrise des conditions d'exploitation des ressources, variabilité des quantités de ressources, accès aux marchés et aux technologies, saisonnalité des activités et problème de la relève. Ces trois cas illustrent la diversité des structures coopératives : coopérative de coopératives, coopérative de producteurs et coopérative de travailleurs. On ne peut pas affirmer que l'utilisation de ce type d'entrepreneuriat transforme en profondeur les rapports de force structurant chacun des secteurs concernés (agroalimentaire, énergie et foresterie), mais, dans chaque cas, elle permet aux acteurs locaux de mieux se coordonner pour soutenir des activités favorisant la revitalisation des territoires⁴¹. La capacité à se fédérer collectivement autour de projets communs est favorisée, dans le cas du modèle coopératif, par la culture du dialogue qui y est associée, le développement possible de liens de confiance à long terme et l'ancrage territorial de nombreux projets coopératifs. L'emploi et l'accès à de nouvelles sources de revenus sont les objectifs centraux. Cependant, dans les trois cas, ces objectifs semblent être compatibles (voire complémentaires) avec la mise en valeur durable des ressources.

40 André Leclerc, Omer Chouinard, Majella Simard, Dominique Simard et Monique Brideau, « Crise forestière et ancrage territorial : le cas de la Coopérative des travailleurs forestiers de McKendrick », *Géographie, économie, société*, vol. 16, n° 3, 2014, p. 315-338.

41 Julie Guillemot *et al.*, *op. cit.*, 2015.

Comme en témoignent de récentes manchettes journalistiques⁴² ou les travaux scientifiques⁴³, ce modèle n'est pas à l'abri des tourments économiques ou organisationnels. Dans des secteurs pouvant être très concurrentiels et centralisés, les acteurs doivent innover afin de tenter continuellement de concilier la rentabilité d'une entreprise privée avec la satisfaction des besoins du collectif.

Dans la section suivante, nous abordons le rôle du secteur associatif, en nous intéressant plus particulièrement à la prise en charge d'enjeux environnementaux.

4. Conflit et coopération : quel est le rôle des associations?

Les coopératives ne sont pas les seules organisations à faciliter l'émergence de projets collectifs dans les milieux ruraux acadiens. Ces milieux se caractérisent souvent par un secteur associatif bien vivant, avec de nombreuses organisations sans but lucratif (OSBL), sur lequel repose la vie communautaire⁴⁴. Ces organisations sont aussi souvent impliquées dans les luttes sociales concernant des enjeux relatifs à la qualité de vie (services, identité, environnement)⁴⁵.

Plusieurs de ces OSBL ont un mandat environnemental, tout en contribuant à l'économie sociale⁴⁶. Dans le cadre de recherches

42 David Caron, « La Coop de Caraquet “vit sur du temps emprunté” », *Acadie Nouvelle*, 1^{er} avril 2016, p. 6; Simon Delattre, « Une année difficile pour les Caisses populaires acadiennes », *Acadie Nouvelle*, 23 avril 2016, p. 3.

43 Pour illustration : Anne-Marie Bocquet, Hubert Gérardin et Jacques Poirot, « Économie sociale et solidaire et développement durable : quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles ? », *Géographie, économie, société*, vol. 12, n° 3, 2010, p. 329-352.

44 André Leclerc *et al.*, *op. cit.*, 2014; Ronald Babin, « Réappropriation communautaire de la protection de l'environnement en Acadie », dans C. Gendron et J.-G. Vaillancourt (dir.), *Développement durable et participation publique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 265-284.

45 Omer Chouinard, Pierre-Marcel Desjardins, Éric Forgues et Jean-Paul Vanderlinden, « La gestion environnementale du bassin versant de la baie de Caraquet », dans C. Gendron et J.-G. Vaillancourt, *Développement durable et participation du public*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 287-305.

46 Omer Chouinard, Anne-Marie Laroche et Gilles Martin, « Les associations de bassin versant du littoral acadien : un modèle d'acteurs valorisant les approches écosystémiques et d'économie sociale », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 40, n° 2, 2009, p. 97-119; Claire Kostrzewa, Patrick Émond, Omer Chouinard, Nadine Gauvin, Monique Brideau et Monique Langis, « Dynamiques communautaires et développement durable : les expériences des associations canadiennes du sud du golfe du Saint-Laurent », dans Zaoual Hasram (dir.), *Développement durable et*

portant sur de la prise en charge de l'enjeu de l'adaptation au changement climatique, nous avons ainsi constaté le rôle central joué par ce type d'organisation. Pour les communautés acadiennes, le réchauffement de la planète vient s'ajouter aux nombreux autres défis environnementaux associés à l'exploitation des ressources naturelles⁴⁷. Dans les zones côtières, routes, havres portuaires, habitations et commerces sont de plus en plus menacés par les inondations et l'érosion. Ces problèmes exigent qu'on repense la manière d'occuper le territoire, en impliquant tous les échelons décisionnels. Au nord-est comme au sud-est de la province, des OSBL influencent la manière dont les acteurs s'organisent autour de la prise en charge de ces enjeux climatiques⁴⁸. Ainsi, dans le secteur de Cocagne, le Groupe de développement durable du pays de Cocagne (GDDDDPC) joue un rôle important de sensibilisation de la population, mais aussi de mobilisation des acteurs. Ayant mis en évidence la non-municipalisation du territoire de Cocagne et Grande-Digue comme un frein important à la prise en charge des enjeux climatiques, cette organisation pousse les leaders locaux à créer une communauté rurale, afin d'augmenter leur capacité d'intervenir dans la gestion du territoire. Ce qui sera fait en 2014 pour Cocagne. Cette organisation développe aussi des liens avec des chercheurs, ce qui facilite l'accès à des expertises scientifiques adaptées au milieu. Dans les cas étudiés au Nord-Est, le travail de sensibilisation de la population n'a pas été fait, puisqu'aucune OSBL n'a été en mesure de l'assumer. Par contre, à partir de la fin

territoires – Économie sociale, environnement et innovations, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 205–232.

47 Dans la Péninsule acadienne, ces défis sont principalement liés aux conséquences des tempêtes (inondations et érosion), mais des problèmes comme celui des effets des pluies torrentielles, l'adaptation en agriculture, les espèces invasives ou les effets du changement climatique sur les stocks de poisson sont parfois abordés.

48 Julie Guillemot et Mélanie Aubé « L'adaptation aux changements climatiques dans la Péninsule acadienne : rôles d'acteurs clés dans l'émergence d'un dialogue articulé à l'échelle régionale », dans *Vertigo*, numéro hors-série 23, 2016, sur Internet : <https://vertigo.revues.org/16664>; Melinda Noblet, *L'Adaptation au changement climatique en zone côtière au Canada et au Sénégal – Une comparaison Nord/Sud*, thèse de doctorat en sciences politiques, Université Picardie Jules Verne, Amiens, 2015, 412 p.; Tiavina R. Rabeniaina Rivoarivola, *Les dynamismes sociaux et les apprentissages mutuels des communautés côtières face aux enjeux environnementaux et de la gouvernance locale : études de cas de deux territoires du sud-est du Nouveau-Brunswick*, maîtrise en études de l'environnement, Université de Moncton, 2015.

des années 2000, une OSBL dédiée à la recherche en soutien aux besoins du milieu, l'Institut de recherche sur les zones côtières (IRZC), va progressivement assumer le leadership dans le dossier de l'adaptation au changement climatique. En plus de favoriser l'accès à des experts des risques et des approches d'aménagement, l'IRZC joue un rôle central dans l'émergence d'une approche régionale d'adaptation au changement climatique⁴⁹. Cette approche régionale découle de la volonté des élus de la Péninsule acadienne, par l'entremise du Forum des maires, de se doter collectivement des moyens leur permettant de relever les défis environnementaux associés au changement climatique.

Les OSBL sont des leviers d'action dans bien d'autres secteurs que l'environnement : loisirs, santé, services aux familles ou aux entreprises, etc. Par exemple, dans le domaine de la production agricole, l'Association des producteurs de bleuets du Nord-Est est actuellement en train de faire des démarches pour créer un office de mise en marché du bleuet récolté dans le Nord-Est. Les producteurs espèrent ainsi obtenir un prix plus avantageux pour leurs fruits sur ce marché où quelques transformateurs centralisent les achats⁵⁰.

Chacune de ces organisations, coopératives ou associations a son histoire, dont découlent un mode de fonctionnement et un mandat qui lui sont propres. Il nous semble cependant intéressant de nous interroger sur leur influence sur l'appropriation par les acteurs acadiens de la mise en valeur des ressources naturelles et du développement des services nécessaires à la vie collective en milieu rural, et ce, selon les secteurs et selon les enjeux. Plus spécifiquement, leurs rôles dans le cadre des dynamiques conflictuelles et coopératives entourant la mise en valeur des ressources nous semblent être centraux et gagneraient à être mieux documentés.

5. À la recherche de synergies entre acteurs locaux et avec les acteurs extralocaux

Nous avons choisi de présenter séparément les municipalités, les OSBL et les coopératives, mais un des aspects le plus frappants dans les cas étudiés est l'importance des liens entre ces divers

49 Julie Guillemot et Mélanie Aubé, *op. cit.*, 2016.

50 David Caron, « Office de mise en marché : les producteurs de bleuets du Nord ne lâchent pas le morceau », *Acadie Nouvelle*, 3 février 2016, p. 13

organismes dans le cadre d'un même projet. Par exemple, dans le cas du parc éolien, la municipalité de Lamèque, puis toutes celles de la Péninsule acadienne, contribuent au projet après l'obtention par la coopérative du statut de société. La coopérative La Récolte de Chez Nous travaille elle aussi en partenariat avec la ville de Dieppe dans le dossier du marché des fermiers et, depuis 2013, avec le réseau des cafétérias communautaires. Dans le cas de la Coopérative des travailleurs forestiers de McKendrick ou du GDDPC, le territoire concerné est non municipalisé; les initiatives émergent alors de l'implication de leaders associatifs.

Les projets de territoire découlent non seulement des initiatives portées par une organisation, mais aussi des liens développés entre les différentes organisations (municipalité, association, coopérative...) d'un territoire. Les relations de confiance entre organisations et entre personnes sont nécessaires à l'émergence de tels projets. De plus, si, dans le cadre des quelques cas présentés, c'est davantage le travail des organisations agissant au niveau local qui est mis de l'avant, des organisations nationales ou provinciales sont aussi mobilisées (par exemple, l'AFMNB, la Coopérative de développement régional – Acadie)⁵¹. Ces exemples illustrent bien le rôle central du capital social, qui est alors compris comme étant un facteur de développement des communautés⁵². Cependant, malgré l'existence de réseaux plus ou moins formalisés liant les individus, les associations, les municipalités ou les entreprises (à caractère collectif ou non), plusieurs paramètres de l'aménagement et du

51 Les synergies entre ces organisations permettent de fédérer les efforts sur des enjeux communs, mais imposent souvent aux acteurs acadiens de travailler dans les deux langues (français et anglais). Il me semble important de mentionner l'existence de cette réalité linguistique, sans pouvoir m'avancer plus à ce sujet qui sort totalement de mon champ d'expertise.

52 Selon Robert D. Putnam, le capital social correspond aux caractéristiques de l'organisation sociale telles que les réseaux, les normes et la confiance qui peuvent améliorer l'efficacité des sociétés en facilitant les actions coordonnées (Robert D. Putnam, Robert Leonardi et Raffaella Y. Nanetti, *Making Democracy Work: Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton, University Press, 1994). À partir des années 1990, les travaux de R. Putnam vont inspirer de nombreuses analyses, dans le domaine de l'économie du développement (Melinda Noblet, Julie Guillemot et Omer Chouinard, « Rôle de l'action collective et du capital social dans les processus d'adaptation au changement climatique en zone côtière – Comparaison de deux études de cas au Nouveau-Brunswick [Canada] », dans *Développement durable et territoire*, 2016, sur Internet : <https://developpementdurable.revues.org/11297>).

développement du territoire échappent aux collectifs locaux. On peut penser à l'octroi des droits d'exploitation des terres de la Couronne ou des droits de production d'énergie, à la gestion et à la définition des revenus de taxation, au développement de nouvelles réglementations... On constate qu'il existe encore une centralisation importante des ressources financières ou techniques et des pouvoirs législatifs et administratifs. Cela est particulièrement frappant dans les territoires non municipalisés. Or, tout comme Evans (1996)⁵³ le mentionne, nos observations nous amènent à penser que les blocages à l'instauration d'une synergie entre action publique, capital social et développement reposent davantage sur des difficultés à étendre l'action locale à une échelle politique et économique pertinente que sur un manque de capital social à l'échelle micro⁵⁴. L'un des obstacles au développement en Acadie se situerait alors au niveau de la capacité qu'ont les collectifs locaux d'influencer les acteurs politiques et économiques qui définissent les grandes lignes de la mise en valeur des ressources et de la dotation en services du territoire.

Mais face à ce défi, les milieux s'organisent. Ainsi, dans la Péninsule acadienne, plusieurs projets visent le développement d'une action concertée à l'échelle de la région dans le domaine de l'environnement, de l'adaptation au changement climatique ou du tourisme⁵⁵. Ces mobilisations, débordant les frontières des communautés, visent non seulement à contourner le problème du manque de ressources à travers la recherche d'économies d'échelle, mais pourraient aussi favoriser une prise en charge plus autonome de certains enjeux du développement. Leur succès dépendra de leur aptitude à s'appuyer sur une véritable concertation régionale, mais aussi des relations développées avec les acteurs situés aux autres échelles de gouvernance⁵⁶. Dans le cas de l'adaptation

53 Peter Evans, « Government Action, Social Capital and Development: Reviewing the Evidence on Synergy », *World Development*, vol. 24, n° 6, 1996, p. 1119-1132.

54 Nous sommes aussi consciente que, dans certains cas, l'existence de liens sociaux forts peut engendrer des blocages au développement, par manque d'ouverture ou en accentuant la concurrence entre de petits territoires.

55 Exemple : Office du Tourisme de la Péninsule acadienne, *Plan d'adaptation régional pour la Péninsule acadienne*, « Imaginons la Péninsule Autrement », sur Internet : <http://peninsuleacadienne.ca/fr/office-du-tourisme>.

56 L'aménagement de ces relations va probablement être au cœur de nombreux débats, les régions devant trouver un équilibre entre encadrement et soutien par le gouvernement et autonomie. À titre d'exemple, les régions du Québec ont

au changement climatique, en plus d'obtenir des ressources financières du provincial et du fédéral, la capacité de réglementer les usages sur l'ensemble du territoire est un prérequis. Cela implique une décentralisation, accompagnée d'orientations claires et non contradictoires venant de la province concernant la gestion des risques⁵⁷. De ces démarches pourront éventuellement émerger des modèles et un savoir-faire.

Conclusion

Nous avons choisi d'aborder la question des obstacles au développement sous l'angle de la gouvernance, ce qui nous amène à réfléchir aux éléments pouvant influencer le système politique à travers lequel les choix de développement se font. Le rôle et la transformation du monde municipal, l'influence des organisations associatives ou coopératives dans le cadre des conflits d'appropriation des ressources, la capacité de développer des approches concertées à l'échelle régionale et le rôle, lui aussi en redéfinition, des acteurs gouvernementaux sont certains de ces éléments qui ont retenu notre attention.

Pour ce qui est des organisations municipales, les processus de municipalisation en cours, ainsi que les efforts de mutualisation à l'échelle régionale des services associés au palier municipal (CSR), devraient favoriser la décentralisation et donner plus d'autonomie aux gouvernements locaux. Reste à savoir l'effet que cela aura sur la maîtrise du développement par les acteurs locaux. Ces changements permettront-ils de diminuer les inégalités territoriales ou les feront-ils augmenter?

En ce qui concerne les organisations coopératives ou associatives, leur place et leur influence dans le cadre du dialogue

fait l'expérience du développement d'une capacité de concertation régionale fortement liée au pouvoir provincial, avec la création des conseils régionaux des élus (CRÉ) au début des années 2000, soutien qui leur a été brutalement retiré en 2015.

57 Actuellement, selon le discours de la Province, les communautés locales sont responsables de la prise en compte de ces risques, mais celles qui ne sont pas constituées en société n'ont presque aucun outil pour agir et les autres dépendent de plus en plus des revenus de taxation pour équilibrer leur budget. À court terme, cette dépendance peut entrer en contradiction avec la délimitation de zones à risques réglementées. De plus, certaines interventions gouvernementales, par exemple le choix des zones à protéger de l'érosion, relèvent parfois davantage de la partisanerie politique que d'une réponse concertée et planifiée aux risques.

et des négociations entre les acteurs sectoriels et territoriaux semblent importantes. De plus, plusieurs initiatives débordent des frontières des communautés et offrent alors la possibilité d'étendre la portée des liens sociaux locaux. Mais cela est-il suffisant pour assurer aux milieux ruraux une plus grande maîtrise du développement? Des études propres à chaque secteur sont nécessaires pour tenter d'apporter des réponses à cette question. De plus, les gains en matière de développement associés à ces dynamiques dépendent de l'existence ou non de synergies entre l'action publique et l'activation du capital social. À ce sujet, l'étude de la mise en valeur des ressources du territoire devrait comprendre une analyse des interventions et de l'influence des gouvernements provincial et fédéral sur le plan de l'encadrement et de l'accompagnement des initiatives locales et régionales. Cet encadrement et ces interventions devraient, entre autres, éviter d'exacerber les logiques de compétition entre les territoires⁵⁸.

Plus globalement, nous nous interrogeons sur la manière dont le développement du territoire en Acadie s'inscrit dans le paradigme du développement durable. Nous pensons, en effet, qu'au XXI^e siècle, il est difficile de parler du développement sans s'interroger sur les liens existant entre les systèmes humains et écologiques. Nous avons constaté que plusieurs projets de développement, en cours ou projetés, suscitent des craintes sur le plan de leurs conséquences pour l'environnement, la santé, ou l'équité sociale⁵⁹. L'analyse de la façon dont les principes du développement durable sont définis et intégrés dans le cadre des débats et des conflits entourant l'appropriation des leviers économiques ou politiques du développement en Acadie du Nouveau-Brunswick nous aiderait à mieux saisir les difficultés associées à l'inscription de ces territoires dans le paradigme du développement durable. Il s'agit là d'un autre

58 À titre d'exemple du rôle possible de cet encadrement, en réponse à la tournée des régions organisée par l'AFMNB, il est recommandé de développer des modèles permettant de partager équitablement les revenus fonciers des infrastructures provinciales entre les communautés qui en bénéficient. Dans ce même document, on mentionne que le mode de scrutin faisant en sorte qu'une même région administrative puisse être représentée par plusieurs députés (quatre dans le cas de la Péninsule acadienne) est un frein à la collaboration régionale. Sur Internet : http://regionsfortesnb.ca/images/pdf/Ébauche_finale_-_Tournée_de_consultation_sur_le_développement_des_régions.pdf.

59 Par exemple, l'exploitation du gaz de schiste, le développement des bleuetières, le transport des hydrocarbures, l'exploitation de la tourbe.

chantier de recherche. Nous pouvons aujourd’hui avancer que plusieurs des initiatives présentées sont tout à fait compatibles avec le développement durable du territoire et y contribuent. Cependant, les critères de préservation écologique ou d’équité inter- et intragénérationnelle sont encore souvent présentés par des acteurs locaux ou extralocaux comme secondaires ou même comme faisant obstacle au développement économique. Compte tenu des tendances écologiques, mais aussi sociales et économiques, à l’échelle de la planète, nous estimons que le fait de ne pas tenir compte des principes du développement durable serait un obstacle majeur au développement de l’Acadie.

Pour finir, parler de développement territorial implique de reconnaître la nature complexe du système territorial et cette complexité rend difficile toute généralisation des solutions ou des stratégies⁶⁰. Nous espérons, pour notre part, que des travaux portant sur les quelques points soulignés dans le cadre de cet article permettront de mieux comprendre le pilotage des territoires ruraux acadiens et qu’éventuellement, ils pourront contribuer à la mise en œuvre d’approches favorisant non seulement le développement en Acadie, mais aussi la solidarité entre les territoires et les générations.

60 Claude Courlet et Bernard Pecqueur, *op. cit.*, 2013.